



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Les communautés algonquines et la MRC Vallée-de-la-Gatineau se mobilisent à nouveau pour défendre le district judiciaire de Maniwaki

Maniwaki, le 19 février 2025 – Les chefs Jean-Guy Whiteduck de Kitigan Zibi Anishinabeg (KZA) et Casey Ratt de Lac Barrière (ABL), accompagnés de Chantal Lamarche, préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et des représentants du Centre d’Amitié Autochtone de Maniwaki, lancent un appel urgent au ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, pour obtenir des garanties claires quant à la désignation du Palais de justice de Maniwaki à titre de chef-lieu du district judiciaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Depuis plus d’un an, les leaders des communautés algonquines dénoncent le risque de déplacements forcés vers des régions sans représentation culturelle ni services adaptés. Cette situation pourrait avoir de graves répercussions sur la population autochtone, déjà surreprésentée dans le système judiciaire québécois.

Les points majeurs de cette demande sont d’assurer la pérennité des services judiciaires et juridiques pour la population de la MRCVG, les membres des communautés de Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de Lac Barrière et la population autochtone urbaine, en plus d’assurer la dispense de ces services dans le respect des valeurs, coutumes et cultures propres à chacune des communautés.

Une attaque contre l’unité régionale et les services de proximité

Depuis plus de dix ans, les services communautaires de Kitigan Zibi Anishinabeg, de Lac Barrière et de la MRC Vallée-de-la-Gatineau travaillent ensemble pour offrir des services essentiels dans un cadre culturellement adapté. Ces services incluent le Programme des travailleurs de cour, le programme de justice réparatrice de KZA, ainsi que les services du Centre d’Amitié autochtone de Maniwaki.

L’absence d’un district judiciaire attribué à Maniwaki menacerait cette collaboration et nuirait gravement à la coordination des services essentiels pour les communautés autochtones. « Nous devons préserver cette proximité et cette unité pour assurer le bien-être de nos membres et de la population autochtone urbaine de Maniwaki », insiste le chef de Kitigan Zibi, M. Jean-Guy Whiteduck.



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Criminalisation et injustice systémique : une situation déjà critique

Les dirigeants expriment également leur inquiétude face aux conséquences potentielles d'un changement de district judiciaire, notamment une augmentation des accusations liées à l'administration de la justice pour les Autochtones. Selon une étude de 2019 menée par le Comité de la santé et des services sociaux de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (CSSSPNQL), ces infractions représentent plus de 40 % des accusations criminelles chez les Premières Nations du Québec.

« Séparer nos services entraînerait des déplacements inutiles pour nos membres vers des régions sans représentation culturelle appropriée. Cela ne ferait qu'aggraver une situation déjà préoccupante pour nos communautés », déclare le chef de Lac Barrière, M. Casey Ratt.

Nous exigeons des garanties fermes et une rencontre immédiate

Par ailleurs, le Juge en chef de la Cour du Québec, l'Honorable Henri Richard et la juge coordonnatrice de l'Outaouais, Me Patsy Bouthillette, ont confirmé leur appui à notre démarche, mais ils ont été clairs que la décision finale revenait au Ministre et à lui uniquement d'autoriser la démarche d'obtention d'un chef-lieu associé à un district judiciaire.

Les signataires exigent une rencontre avec le ministre Jolin-Barrette afin d'obtenir des garanties claires et définitives. La création d'un district judiciaire à Maniwaki est essentielle pour assurer l'accès à des services culturellement adaptés, en collaboration avec les intervenants locaux. « Nous devons travailler ensemble pour assurer une stabilité à nos communautés et éviter toute rupture qui mettrait en péril les services dont elles dépendent », ajoute Chantal Lamarche, préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

L'avenue à préconiser pour atteindre ces objectifs est la désignation officielle du Palais de justice de Maniwaki à titre de chef-lieu associé à son propre district judiciaire, soit celui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

-30-

Pour plus d'informations :

Natacha Desjardins
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
819 463-3241, poste 251
ndesjardins@mrcvg.qc.ca